L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 16 DECEMBRE 1850.

Imprimé et publié par
E. LAGNE & WEISSE,
No 53, rue de Chartres.

Imprimeurs de l'Etat, du Conseil-Général et de la Première Branche de la Commission de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 16 DECEMBRE.

L'EXPLOSION DE L'ANGLO-NORMAN

L'explosion de l'*Anglo-Norman* donnera sans doute lieu à une enquête. Il importe de connaître la cause de l'épouvantable catastrophe qui vient de répandre la consternation à Galveston, afin d'éclairer et de tranquilliser le public, qui maintenant craint. Nos bateaux à vapeur du Mississipi sont devenus des machines infernales, on n'y met les pieds, comme sur un vaisseau de bataille, qu'en tremblant pour ses jours. On est beaucoup plus sûr, en voyage, sur un steamer du fleuve, d'en sortir avec un membre de moins que sain et sauf. C'est triste à penser, mais cela est ainsi.

Puisque les sinistres ne sont pas aussi fréquents ici, il est évident que les explosions dont nous sommes chaque jour appelés à enregistrer les terribles effets, ont pour cause soit la faiblesse des machines, soit l'inhabileté ou la négligence des mécaniciens. En Europe où l'ignorance des gouvernements accompagne le voyageur jusque sur le navire où il monte et où l'on attache quelque valeur à la vie humaine, les explosions de bateaux à vapeur sont chose très rare. Il serait temps que les autorités prissent enfin parmi nous quelque souci de la vie des citoyens.

Nous avons pas de nouveaux détails à ajouter sur l'affreux sinistre de vendredi dernier, à ceux qui ont paru dans notre dernier numéro. Le corps de M. Bierbe n'a pas encore été retrouvé. L'état perd en lui un de ses citoyens les plus entreprenants. Parti des rangs les plus obscurs de la société, il avait réussi, par la seule force de son esprit, et par sa rare intelligence, à s'élever aux positions les plus éminentes.

Outre la perte si malheureusement la seule victime de cette catastrophe d'autres citoyens qu'entraînait le système public, MM. Hill, Perry, Brown et Stillman, ont péri misérablement au milieu de la fête où ils avaient été convités. Les deux citoyens, tels que MM. Nathan Jarvis, Trésorier du Conseil Général, M. Warner, le capitaine Arnibal, ont été affreusement mutilés et n'existent en ce moment d'épouvantables torturés. Qui sait si leur lit de douleur ne sera pas plus cruel et de mort. Dieu veuille, après de si vives souffrances qu'ils endurent, les consoler et les ramener à leurs familles!

On ne connaît pas encore exactement le nombre des morts, car toutes les personnes qui se trouvaient à bord étant des invités, leurs noms n'avaient pas été inscrits comme on le fait ordinairement au moment d'un départ.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le steamer américain *Arctic*, arrivé à New-York, nous avons reçu du 4 de ce mois, nous avons reçu nos journaux d'Europe jusqu'au 18 novembre. Nous leur empruntons de copieux extraits.

LES STEAMERS TRANSATLANTIQUES.—Le *Liverpool Albion* annonce que les vapeurs de la ligne Cunard cesseront, pendant les mois de décembre, janvier, février et mars, leur service hebdomadaire transatlantique, et ne feront plus que deux départs par mois, aux termes de leur contrat avec l'Amirauté. Cependant, le service hebdomadaire entre l'Europe et l'Amérique sera maintenu pour cela. Les steamers américains de la compagnie Cunard, ne sont pas construits de telle manière qu'ils puissent, pendant la saison d'hiver, affronter la mer du nord. Le nombre des départs pour cette saison sera réduit à deux par mois. Le jours mêmes de départ pourront aussi changer. Le départ du 1er janvier pourra tomber le samedi, pour New-York le mardi.

PAYS-BAS ET BELGIQUE.—La reprise de *Jeanne la folle* a eu lieu positivement ce soir. Après le succès obtenu par le Roi Mey cheer, la magnifique partition de Verdi. Les habitués n'accueillent certainement pas la réouverture du Théâtre d'Orléans d'un aussi bon œil de leurs plaisirs. A l'en-tête de leurs ouvrages qu'elle prend pour cette saison, elle porte cette mention: "Tout d'abord et debut par les ouvrages du répertoire. Les nouveautés, rendra compte à M. Dayas, qui en fait pour le compter."

TEXAS.

Le steamer *Galveston* nous avons reçu nos journaux du Texas jusqu'au 11 courant. Le fleuve était extrêmement vil à Galveston. La majorité en faveur du bill qui règle les frontières du Texas est de plus de trois mille voix.

Les Indiens Tonkawas, deux des compagnies qui ont été engagées pour les tribus indiennes, sont arrivés à Galveston. Ils vont se mettre en route incessamment pour Austin, San Antonio et El Paso.

Les travaux avaient été construits en face de la ville de Galveston, sur la passe Cavallo et à Santiago.

Le 6 de mois, le steamer du gouvernement, le capitaine King, parti de Brazos pour la Nouvelle-Orléans, s'est échoué en face de Matagorda. Vous d'eau s'étant déclarée dans le bâtiment, l'équipage a eu peine le temps de se sauver.

CONGRES.

Dans la séance du 5 de ce mois, au Sénat des Etats-Unis, M. Jefferson Davis, du Mississipi, et M. Butler, de la Caroline du Sud, sont venus occuper leurs sièges. Sur la proposition de M. Hunter, il a décidé que le message du Président et les rapports des différents secrétaires seraient imprimés en deux volumes, l'un de 600 pages et l'autre de 750. Cette partie du message de M. Fillmore qui traite du commerce, de la marine, des finances et des terres publiques, a été renvoyée, sur la proposition d'un sénateur, aux différents comités à qui l'examen en est spécialement dévolu.

Dans la séance du même jour, la Chambre des Représentants a vote une résolution portant qu'il sera procédé nominativement les comités permanents. M. Schenck a présenté une résolution portant qu'il sera compté aux voies et moyens d'avance, si le conventionnel pas de voter un crédit pour le vaisseau le *Pennsylvania* et pour les frontières avec les produits américains à l'Exposition Universelle de Londres. Cette résolution a été ajournée, sur la demande d'un sénateur, au lundi suivant, afin de permettre au speaker de préparer les comités permanents.

Nouvelles du Santa-Fé jusqu'au 20 octobre reçu dernièrement à St-Louis. Elles ont peu d'intérêt aucune importance. Les chefs Navajoes ont été agissantes, mais en revanche les Indiens avaient cessé d'inquiéter les habitants. C'est toujours une compensation.

NOUVELLE GRENADE.—La frégate de *Jumel* est en ce lieu positivement ce soir. Après le dîner de Mey cheer, la magnifique partition de Verdi. Les habitues n'accueillent certainement pas la réouverture du Théâtre d'Orléans d'un aussi bon œil de leurs plaisirs. A l'en-tête de leurs ouvrages qu'elle prend pour cette saison, elle porte cette mention: "Tout d'abord et debut par les ouvrages du répertoire. Les nouveautés, rendra compte à M. Dayas, qui en fait pour le compter."

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 18 novembre.

Les cabinets de Londres et de Paris ont adressé le 11 de ce mois à la Prusse et à l'Autriche des notes distinctes pour inviter avec instance les deux puissances à renoncer à une politique qui compromet évidemment la paix de l'Europe. Les deux grands gouvernements allemands sont invités à se faire toutes les concessions mutuelles compatibles avec l'honneur. On assure que la note anglaise recommande dans une phrase assez explicite le respect des droits constitutionnels des peuples. La note signée par M. de La Hitte ne parlerait que des intérêts de la paix.

—Le cardinal Wiseman, à son arrivée à Londres, s'est sagement dérobé à toute réception publique. Il paraît que le gouvernement veillera à ce que ce dignitaire de l'Eglise romaine n'éprouve aucune insulte dans l'exercice de ses fonctions religieuses, qu'il ne faut pas confondre avec les fonctions politiques qu'on lui ont été confiées par la lettre apostolique de Pie IX. A cette occasion, le *Morning Post* publie la certitude que les catholiques anglais, en tant que corporation dangereuse, ne méritent aucun blâme dans l'affaire des évêchés. Lord de la, cette feuille semi-officielle déclare avoir pleine confiance que les citoyens anglais prouveront le calme et le bon sens en défendant les droits de leur gouvernement contre les attaques du culte de Rome. En effet, comme l'a fait observer le *Post*, il ne s'agit pas d'une lutte entre deux religions, mais d'une question de droit national entre deux gouvernements.

—Les élections pour le grand conseil (assemblée législative) de Genève ont eu lieu le 11. Les radicaux l'ont emporté dans les trois collèges. Il ne reste plus un seul conservateur, ni dans le grand conseil ni dans le conseil d'Etat, chargé du pouvoir exécutif.

—On nait que le curé de Marie-Joseph Chénier, l'auteur du *Chant du Départ*, recueilli par une ame ainsi, lui conservé quinze ans dans de l'esprit de vin, et mis en gage la soixième année, à la suite de poursuites extra-judiciaires.

Voici un fait actuel qui se rapporte assez à ces poètes du temps de la première république. Il s'agit du bonsu Desorgue, le poète favori de Robespierre, celui dont Marie-Joseph Chénier disait:

Desorgue, qui prend en rosse
Pour le coursier d'Apollon,
Prend assez parfois au bosse
Pour le dos de mère nelon.

Desorgue, comme on sait, composa l'hymne fameux de l'*Etre-Suprême*:

Père de l'Univers, suprême intelligence,
Bienfaisant incréé aux yeux des mortels, ête.

Pour cette œuvre, la Convention lui décerna une lyre en ébène, avec des cordes d'airain. Or, si vous passez par la rue des Mengeries, vous pourrez voir sur un marchand de bric-a-brac une vieille lyre, démantibulée par le temps, n'ayant plus aucune de ses cordes, mais portant un écriteau ainsi conçu:

Lyre décernée par la Convention au célèbre poète Desorgue.—Prix, 36 sous.

—L'empereur de Russie est rentré à Saint-Pétersbourg le 2 novembre, venant de Varsovie.

—On annonce la mort:—de marquis Victor de Latour-Maubourg, général de division, grand'croix de la Légion d'honneur, ministre de la guerre, plus gouverneur des Invalides sous la Restauration, du gén. de division Solignac, qui indépendamment de son ancienne position de l'armée française, prit part un instant comme général en chef, à l'expédition faite en Portugal par l'empereur don Pedro, et qui est décédé à Montpellier, à l'âge avancé de 78 ans.

—Le maréchal Bugeaud est rentré à Paris le 12 novembre, à l'âge de 79 ans.

CHRONIQUE LOCALE.

Rien d'ici ne journal. Les deux dernières nouvelles d'Europe sont pour ce temps par une intéressante affaire. Il paraît que le gouvernement vient de l'action en Sardaigne pour pour lui faire un grief, et que, contre les manœuvres de leur ambitieux Kirwan. On ne reproche les Cortes avant et l'une des victimes de la chute de la tour de la Catalogne en partie en faveur. Les Espagnols et Dupont a nommé sur la demande de Comte. Le Parlement défendait Kirwan, et M. Bauzon et Mazor représentaient M. Marguitan. Après 4 heures de délibération, on a adopté la proposition de M. Lugenbuhl, consignée au Comité.

Premier Pour de Justice.—Le juge Lafon a prononcé quelques sentences. George P. Reiry, Robert Walsee, Michael Heron, Robert Hunter, Mr. Bartholomy, R. W. Wetherman et Henry Shuter, accusés de violentes contusions à un des travaux forcés supplémentaire. Jean Bouard, pour vols de hâte, a été condamné à deux années de prison, John Kelly, pour un deux semblable, à un mois de prison. Franklin Peter, même délit, à une année de 25. et Thomas Lightman, même délit, à un mois de prison.

CONSEIL GENERAL.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Séance de jeudi, 12 novembre 1850.

Le Conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

M. Bienvenu est appelé au fauteuil.

Membres présents—MM. Allan, Benit, Bienvenu, Cazelère, Cucullu, Lugenbuhl, Tompkins et Waterman, 8.

Membres absents—MM. Jarvis, Rouelhus, Vionnet et Vandegriff, 4.

Sur motion de M. Allan, le Conseil procède à l'élection d'un président.

M. Vionnet vient prendre son siège.

Il résulte du dépouillement du scrutin que M. Bienvenu reçoit tout voix pour la présidence, une voix perdue. M. Bienvenu est déclaré dûment élu.

Sur motion de M. Tompkins, le Conseil décide que l'époque fixée à la dernière séance ne sera pas lu.

M. Jarvis vient prendre son siège.

Le message suivant, transmis par le Maire, est lu:

MAIRIE DE LA NELLE-ORLEANS.

30 novembre 1850.

Au président et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,—Conformément à une résolution passée par votre honorable corps, le 16 de ce mois, avis public a été donné par l'intermédiaire du journal ucial, que j'adjugerais au plus bas offrant, le curage des lieux d'aisance des prisons. J'ai par conséquent adjugé ce travail à M. Trimaille, pour la sme de cinq cent trente piastres, ce dernier ayant fenu pour caution M. Francis Paris.

Je suis avec respect, etc.,

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Benit, l'adjudication du Maire est confirmée et la caution de M. Trimaille acceptée.

Message suivant, transmis par le Maire, est lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

12 décembre 1850.

Honorable Président et à Messieurs les membres du Conseil Général de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,—Comme vous ne vous réunirez plus avant le mois de janvier, j'appellerai votre attention sur la nécessité de passer des résolutions relatives à la célébration du jubilé anniversaire du 8 janvier, jour jamais mémorable dans les fastes de la Louisiane.

A suite de la mort de l'honorable Samuel Shannon, membre du Conseil de la Municipalité du 2, et régretté le stérile ward, une élection a ordonné par le dit Conseil, laquelle doit avoir lieu 23 courant, pour remplir la vacance survenue du dit ward. Je vous prie de nommer un commissaire pour présider à cette élection.

Je suis avec respect, etc.,

(signé) A. D. CROSSMAN, Maire

Sur motion de M. Benit, un comité de trois membres est nommé dans le but de prendre les arrangements nécessaires pour célébrer l'anniversaire du janvier. Le président désigne pour former ce comité MM. Caldwell, Cucullu et Jarvis.

Sur motion de Waterman, Son Honneur le Maire est invité au comité, et le secrétaire reçoit l'ordre de rier de servir en qualité de rapporteur.

Sur motion de M. Tompkins, M. J. B. Walsh est nommé commissaire pour présider à l'élection qui doit avoir lieu dans le sixième ward de la Seconde Municipalité, pour nommer un alderman en remplacement de S. Chakspeare, décédé, laquelle élection doit avoir lieu le 23 du courant.

Secrétaire lit une lettre de M. Reynes, secrétaire du Conseil de la Municipalité No 1, réclamant copie de la résolution du dit Conseil, avertissant le Conseil Général que M. U. Chevalier n'a pas remplit de caution comme assesseur du cinquième district présidentiel.

Sur motion de M. Benit, un comité de trois membres est nommé pour se transporter auprès de M. U. Chevier, et lui faire part de la plainte portée contre lui. Le président désigne pour former ce comité, Rs. H. Tompkins et Lugenbuhl.

Pétition de Louis Mazet, Manuel De Llano, D. Ist et d'autres cabaretiers et marchands de boissons en détail, demandant une réduction de taxes, sur motion de M. Jarvis, déposée sur le bureau.

Lettre suivante de M. Vandegriff, alderman de la troisième Municipalité, offrant sa démission, est par le secrétaire. La démission est acceptée, sur motion de M. Lugenbuhl, consignée au procès-verbal.

Résolues et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nlle-Orléans.

Messieurs—Je vous envoie ma résignation comme membre du Conseil Général pour la municipalité. Ma conscience de faire partie de votre honorable corps, le manquerais à tous les devoirs si je n'exprimais la profonde reconnaissance que j'ai pour les égards que vous m'avez toujours montrés pendant tout le temps que j'ai siégé parmi vous.

Veuillez, messieurs, individuellement et collectivement, agréer mes sentiments de bonheur et prospérité pour l'avenir.

J'ai l'honneur d'être,

Signé, J. M. VANDEGRIFF.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1851.

Appel des Comités.

Comité de finances ne présente pas de rapport.

Bienvenu, rapporteur du comité des Cours et Prisons, lit le rapport et la résolution qui suivent lue après la suppression du règlement, sont adoptées:

Comité des Cours et Prisons auquel ont été référées les motions des Greffiers des différentes Cours demandant que l'intérieur des dites Cours fut repeint modifié, a fait exécuter ces travaux de réforme sous la surveillance immédiate et recommande la résolution suivante:

Que le maire soit et demeure autorisé à payer les mandats au pro rata sur les trois mandats émis en faveur des personnes suivantes et pour les travaux des montants ci-annexés, savoir:

A Martin H. Dedreux, pour divers,	$16 9
H. Moncastil, pour travaux exécutés dans la 1re Cour de District, d'après son contrat,	273
Pour travaux exécutés dans la 2me Cour de District,	91
Pour travaux au dito Cour,	46
	326

Nlle-Orléans, 19 décembre 1850.

Signé, George Allan, rapporteur.

Benit, rapporteur du comité des réclamations, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, après la suspension du règlement, sont adoptés:

La commité des réclamations auquel ont été référés les comptes de Robert Spedden, comme de la gardienne d'Orléans, et des docteurs Wadenstrand et Bacghlson pour des enquêtes faites à l'Hôpital de Charité conformément à loi, présente la résolution suivante:

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à émettre ces mandats au pro rata sur chaque municipalité, en faveur de Robert Spedden pour avoir tué cinq chouettes, $100

En faveur du docteur Wadenstrand pour avoir soutenu 4 enquêtes comme médecin, 40

En faveur du docteur Bacghlson pour avoir assisté à une enquête comme médecin, 10

Nlle-Orléans, 12 décembre 1850.

Signé, Jules Benit, rapporteur,

J. M. Cucullu.

C. M. Waterman.

Ordre du Jour.

La résolution suivante est appelée par l'ordre du jour:

Résolu que l'article 20 de l'ordonnance des taxes passée pendant la dernière séance de ce Conseil (séance du 23 novembre) soit amendé de manière à substituer le mot dix-sept au lieu de quinze piastres pour la taxe des drays.

L'Allan propose d'amender la résolution en ajoutant dix-huit piastres au lieu de dix-sept.

M. Benit propose de l'amender en insérant vingt piastres au lieu de dix sept.

Cette dernière motion étant la première à l'ordre, est mise aux voix et rejetée par le vote suivant: Oui, M. Benit, Caldwell, Cucullu et Vionnet—4. Nay, MM. Allan, Cazelère, Lugenbuhl, Tompkins et Waterman—5.

La motion pour substituer dix-sept est mise aux voix et adoptée par le vote suivant: Oui—MM. Allan, Benit, Caldwell, Cucullu et Vionnet—4. Nay, MM. Jarvis, Lugenbuhl, Tompkins et Waterman—5.

La résolution amendée et l'ordonnance et étant la taxe des drays à dix-huit piastres est adoptée avec pleine confiance que les citoyens anglais prouveront le calme et le bon sens en défendant les droits de leur gouvernement contre les attaques du culte de Rome. En effet, comme l'a fait observer le *Post*, il ne s'agit pas d'une lutte entre deux religions, mais d'une question de droit national entre deux gouvernements.

—Les élections pour le grand conseil (assemblée législative) de Genève ont eu lieu le 11. Les radicaux l'ont emporté dans les trois collèges. Il ne reste plus un seul conservateur, ni dans le grand conseil ni dans le conseil d'Etat, chargé du pouvoir exécutif.

—On nait que le curé de Marie-Joseph Chénier, l'auteur du *Chant du Départ*, recueilli par une ame ainsi, lui conservé quinze ans dans de l'esprit de vin, et mis en gage la soixième année, à la suite de poursuites extra-judiciaires.

Voici un fait actuel qui se rapporte assez à ces poètes du temps de la première république. Il s'agit du bonsu Desorgue, le poète favori de Robespierre, celui dont Marie-Joseph Chénier disait:

Desorgue, qui prend en rosse
Pour le coursier d'Apollon,
Prend assez parfois au bosse
Pour le dos de mère nelon.

Desorgue, comme on sait, composa l'hymne fameux de l'*Etre-Suprême*:

Père de l'Univers, suprême intelligence,
Bienfaisant incréé aux yeux des mortels, ête.

Pour cette œuvre, la Convention lui décerna une lyre en ébène, avec des cordes d'airain. Or, si vous passez par la rue des Mengeries, vous pourrez voir sur un marchand de bric-a-brac une vieille lyre, démantibulée par le temps, n'ayant plus aucune de ses cordes, mais portant un écriteau ainsi conçu:

Lyre décernée par la Convention au célèbre poète Desorgue.—Prix, 36 sous.

—L'empereur de Russie est rentré à Saint-Pétersbourg le 2 novembre, venant de Varsovie.

—On annonce la mort:—de marquis Victor de Latour-Maubourg, général de division, grand'croix de la Légion d'honneur, ministre de la guerre, plus gouverneur des Invalides sous la Restauration, du gén. de division Solignac, qui indépendamment de son ancienne position de l'armée française, prit part un instant comme général en chef, à l'expédition faite en Portugal par l'empereur don Pedro, et qui est décédé à Montpellier, à l'âge avancé de 78 ans.

—Le maréchal Bugeaud est rentré à Paris le 12 novembre, à l'âge de 79 ans.

CHRONIQUE LOCALE.

Rien d'ici ne journal. Les deux dernières nouvelles d'Europe sont pour ce temps par une intéressante affaire. Il paraît que le gouvernement vient de l'action en Sardaigne pour pour lui faire un grief, et que, contre les manœuvres de leur ambitieux Kirwan. On ne reproche les Cortes avant et l'une des victimes de la chute de la tour de la Catalogne en partie en faveur. Les Espagnols et Dupont a nommé sur la demande de Comte. Le Parlement défendait Kirwan, et M. Bauzon et Mazor représentaient M. Marguitan. Après 4 heures de délibération, on a adopté la proposition de M. Lugenbuhl, consignée au Comité.

Premier Pour de Justice.—Le juge Lafon a prononcé quelques sentences. George P. Reiry, Robert Walsee, Michael Heron, Robert Hunter, Mr. Bartholomy, R. W. Wetherman et Henry Shuter, accusés de violentes contusions à un des travaux forcés supplémentaire. Jean Bouard, pour vols de hâte, a été condamné à deux années de prison, John Kelly, pour un deux semblable, à un mois de prison. Franklin Peter, même délit, à une année de 25. et Thomas Lightman, même délit, à un mois de prison.

CONSEIL GENERAL.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Séance de jeudi, 12 novembre 1850.

Le Conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

M. Bienvenu est appelé au fauteuil.

Membres présents—MM. Allan, Benit, Bienvenu, Cazelère, Cucullu, Lugenbuhl, Tompkins et Waterman, 8.

Membres absents—MM. Jarvis, Rouelhus, Vionnet et Vandegriff, 4.

Sur motion de M. Allan, le Conseil procède à l'élection d'un président.

M. Vionnet vient prendre son siège.

Il résulte du dépouillement du scrutin que M. Bienvenu reçoit tout voix pour la présidence, une voix perdue. M. Bienvenu est déclaré dûment élu.

Sur motion de M. Tompkins, le Conseil décide que l'époque fixée à la dernière séance ne sera pas lu.

M. Jarvis vient prendre son siège.

Le message suivant, transmis par le Maire, est lu:

MAIRIE DE LA NELLE-ORLEANS.

30 novembre 1850.

Au président et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,—Conformément à une résolution passée par votre honorable corps, le 16 de ce mois, avis public a été donné par l'intermédiaire du journal ucial, que j'adjugerais au plus bas offrant, le curage des lieux d'aisance des prisons. J'ai par conséquent adjugé ce travail à M. Trimaille, pour la sme de cinq cent trente piastres, ce dernier ayant fenu pour caution M. Francis Paris.

Je suis avec respect, etc.,

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Benit, l'adjudication du Maire est confirmée et la caution de M. Trimaille acceptée.

Message suivant, transmis par le Maire, est lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

12 décembre 1850.

Honorable Président et à Messieurs les membres du Conseil Général de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,—Comme vous ne vous réunirez plus avant le mois de janvier, j'appellerai votre attention sur la nécessité de passer des résolutions relatives à la célébration du jubilé anniversaire du 8 janvier, jour jamais mémorable dans les fastes de la Louisiane.

A suite de la mort de l'honorable Samuel Shannon, membre du Conseil de la Municipalité du 2, et régretté le stérile ward, une élection a ordonné par le dit Conseil, laquelle doit avoir lieu 23 courant, pour remplir la vacance survenue du dit ward. Je vous prie de nommer un commissaire pour présider à cette élection.

Je suis avec respect, etc.,

(signé) A. D. CROSSMAN, Maire

Sur motion de M. Benit, un comité de trois membres est nommé dans le but de prendre les arrangements nécessaires pour célébrer l'anniversaire du janvier. Le président désigne pour former ce comité MM. Caldwell, Cucullu et Jarvis.

Sur motion de Waterman, Son Honneur le Maire est invité au comité, et le secrétaire reçoit l'ordre de rier de servir en qualité de rapporteur.

Sur motion de M. Tompkins, M. J. B. Walsh est nommé commissaire pour présider à l'élection qui doit avoir lieu dans le sixième ward de la Seconde Municipalité, pour nommer un alderman en remplacement de S. Chakspeare, décédé, laquelle élection doit avoir lieu le 23 du courant.

Secrétaire lit une lettre de M. Reynes, secrétaire du Conseil de la Municipalité No 1, réclamant copie de la résolution du dit Conseil, avertissant le Conseil Général que M. U. Chevalier n'a pas remplit de caution comme assesseur du cinquième district présidentiel.

Sur motion de M. Benit, un comité de trois membres est nommé pour se transporter auprès de M. U. Chevier, et lui faire part de la plainte portée contre lui. Le président désigne pour former ce comité, Rs. H. Tompkins et Lugenbuhl.

Pétition de Louis Mazet, Manuel De Llano, D. Ist et d'autres cabaretiers et marchands de boissons en détail, demandant une réduction de taxes, sur motion de M. Jarvis, déposée sur le bureau.

Lettre suivante de M. Vandegriff, alderman de la troisième Municipalité, offrant sa démission, est lue par le secrétaire. La démission est acceptée, sur motion de M. Lugenbuhl, consignée au procès-verbal.

Résolues et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nlle-Orléans.

Messieurs—Je vous envoie ma résignation comme membre du Conseil Général pour la municipalité. Ma conscience de faire partie de votre honorable corps, le manquerais à tous les devoirs si je n'exprimais la profonde reconnaissance que j'ai pour les égards que vous m'avez toujours montrés pendant tout le temps que j'ai siégé parmi vous.

Veuillez, messieurs, individuellement et collectivement, agréer mes sentiments de bonheur et prospérité pour l'avenir.

J'ai l'honneur d'être,

Signé, J. M. VANDEGRIFF.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1851.

Appel des Comités.

Comité de finances ne présente pas de rapport.

Bienvenu, rapporteur du comité des Cours et Prisons, lit le rapport et la résolution qui suivent lue après la suppression du règlement, sont adoptées:

Comité des Cours et Prisons auquel ont été référées les motions des Greffiers des différentes Cours demandant que l'intérieur des dites Cours fut repeint modifié, a fait exécuter ces travaux de réforme sous la surveillance immédiate et recommande la résolution suivante:

Que le maire soit et demeure autorisé à payer les mandats au pro rata sur les trois municipalités en faveur des personnes suivantes et pour les travaux des montants ci-annexés, savoir:

A Martin H. Dedreux, pour divers,	$16 9
H. Moncastil, pour travaux exécutés dans la 1re Cour de District, d'après son contrat,	273
Pour travaux exécutés dans la 2me Cour de District,	91
Pour travaux au dito Cour,	46
	326

Nlle-Orléans, 19 décembre 1850.

Signé, George Allan, rapporteur.

Benit, rapporteur du comité des réclamations, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, après la suspension du règlement, sont adoptés:

La commité des réclamations auquel ont été référés les comptes de Robert Spedden, comme de la gardienne d'Orléans, et des docteurs Wadenstrand et Bacghlson pour des enquêtes faites à l'Hôpital de Charité conformément à loi, présente la résolution suivante:

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à émettre ces mandats au pro rata sur chaque municipalité, en faveur de Robert Spedden pour avoir tué cinq chouettes, $100

En faveur du docteur Wadenstrand pour avoir soutenu 4 enquêtes comme médecin, 40

En faveur du docteur Bacghlson pour avoir assisté à une enquête comme médecin, 10

Nlle-Orléans, 12 décembre 1850.

Signé, Jules Benit, rapporteur,

J. M. Cucullu.

C. M. Waterman.

Ordre du Jour.

La résolution suivante est appelée par l'ordre du jour:

Résolu que l'article 20 de l'ordonnance des taxes passée pendant la dernière séance de ce Conseil (séance du 23 novembre) soit amendé de manière à substituer le mot dix-sept au lieu de quinze piastres pour la taxe des drays.

L'Allan propose d'amender la résolution en ajoutant dix-huit piastres au lieu de dix-sept.

M. Benit propose de l'amender en insérant vingt piastres au lieu de dix sept.

Cette dernière motion étant la première à l'ordre, est mise aux voix et rejetée par le vote suivant: Oui, M. Benit, Caldwell, Cucullu et Vionnet—4. Nay, MM. Allan, Cazelère, Lugenbuhl, Tompkins et Waterman—5.

La motion pour substituer dix-sept est mise aux voix et adoptée par le vote suivant: Oui—MM. Allan, Benit, Caldwell, Cucullu et Vionnet—4. Nay, MM. Jarvis, Lugenbuhl, Tompkins et Waterman—5.

La résolution amendée et l'ordonnance et étant la taxe des drays à dix-huit piastres est adoptée avec pleine confiance que les citoyens anglais prouveront le calme et le bon sens en défendant les droits de leur gouvernement contre les attaques du culte de Rome. En effet, comme l'a fait observer le *Post*, il ne s'agit pas d'une lutte entre deux religions, mais d'une question de droit national entre deux gouvernements.

—Les élections pour le grand conseil (assemblée législative) de Genève ont eu lieu le 11. Les radicaux l'ont emporté dans les trois collèges. Il ne reste plus un seul conservateur, ni dans le grand conseil ni dans le conseil d'Etat, chargé du pouvoir exécutif.

—On nait que le curé de Marie-Joseph Chénier, l'auteur du *Chant du Départ*, recueilli par une ame ainsi, lui conservé quinze ans dans de l'esprit de vin, et mis en gage la soixième année, à la suite de poursuites extra-judiciaires.

Voici un fait actuel qui se rapporte assez à ces poètes du temps de la première république. Il s'agit du bonsu Desorgue, le poète favori de Robespierre, celui dont Marie-Joseph Chénier disait:

Desorgue, qui prend en rosse
Pour le coursier d'Apollon,
Prend assez parfois au bosse
Pour le dos de mère nelon.

Desorgue, comme on sait, composa l'hymne fameux de l'*Etre-Suprême*:

Père de l'Univers, suprême intelligence,
Bienfaisant incréé aux yeux des mortels, ête.

Pour cette œuvre, la Convention lui décerna une lyre en ébène, avec des cordes d'airain. Or, si vous passez par la rue des Mengeries, vous pourrez voir sur un marchand de bric-a-brac une vieille lyre, démantibulée par le temps, n'ayant plus aucune de ses cordes, mais portant un écriteau ainsi conçu:

Lyre décernée par la Convention au célèbre poète Desorgue.—Prix, 36 sous.

—L'empereur de Russie est rentré à Saint-Pétersbourg le 2 novembre, venant de Varsovie.

—On annonce la mort:—de marquis Victor de Latour-Maubourg, général de division, grand'croix de la Légion d'honneur, ministre de la guerre, plus gouverneur des Invalides sous la Restauration, du gén. de division Solignac, qui indépendamment de son ancienne position de l'armée française, prit part un instant comme général en chef, à l'expédition faite en Portugal par l'empereur don Pedro, et qui est décédé à Montpellier, à l'âge avancé de 78 ans.

—Le maréchal Bugeaud est rentré à Paris le 12 novembre, à l'âge de 79 ans.

CHRONIQUE LOCALE.

Rien d'ici ne journal. Les deux dernières nouvelles d'Europe sont pour ce temps par une intéressante affaire. Il paraît que le gouvernement vient de l'action en Sardaigne pour pour lui faire un grief, et que, contre les manœuvres de leur ambitieux Kirwan. On ne reproche les Cortes avant et l'une des victimes de la chute de la tour de la Catalogne en partie en faveur. Les Espagnols et Dupont a nommé sur la demande de Comte. Le Parlement défendait Kirwan, et M. Bauzon et Mazor représentaient M. Marguitan. Après 4 heures de délibération, on a adopté la proposition de M. Lugenbuhl, consignée au Comité.

Premier Pour de Justice.—Le juge Lafon a prononcé quelques sentences. George P. Reiry, Robert Walsee, Michael Heron, Robert Hunter, Mr. Bartholomy, R. W. Wetherman et Henry Shuter, accusés de violentes contusions à un des travaux forcés supplémentaire. Jean Bouard, pour vols de hâte, a été condamné à deux années de prison, John Kelly, pour un deux semblable, à un mois de prison. Franklin Peter, même délit, à une année de 25. et Thomas Lightman, même délit, à un mois de prison.

ANGLETERRE.

Le Morning Post du 16 contient l'adresse suivante qu'il croit émanée de la plume du cardinal Wiseman, et dont la publication nous semble intéressante dans les circonstances actuelles:

"A sa très excellente majesté la Reine.

"Les soussignés, fidèles sujets de V. M., résidant en Angleterre et professant la religion catholique-romaine, désirent déposer au pied du trône de V. M. l'expression de leurs sentiments d'inaliénable fidélité à la personne royale, à la couronne et à la dignité de V. M. Nous considérons comme un devoir, en ce moment où l'on cherche à accuser notre loyauté, de renouveler l'expression de nos sentiments. Aux époques où les catholiques d'Angleterre étaient privés des privilèges de la constitution et des droits dont jouissaient leurs compatriotes, ils sont restés fidèles à l'allégeance envers la couronne de ce royaume; ils le sont toujours, autant que qui que ce fût, montrés prêts à défendre, contre quiconque les attaquait, ses droits et prérogatives. A plus forte raison, maintenant que, sous le gouvernement de V. M., nous participons comme vos autres sujets aux bienfaits de la constitution, sommes nous animés des mêmes sentiments de fidélité, d'attachement, et prêts à faire preuve quelque occasion qui s'en présente, de la sincérité de nos paroles. Le plus cher des privilèges dont nous a fait jouir la sagesse de la législature britannique, est celui de professer et de pratiquer ouvertement la religion de nos pères en communion avec le saint-siége de Rome. Ses enseignements nous ont appris comme la loyauté la plus sacrée, à rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

"En conséquence, nous supplions V. M. de vouloir bien agréer l'assurance que, dans tout ce que notre Eglise a fait, à quelque époque que ce soit, pour établir son système régulier de gouvernement parmi les membres de cette ile qui lui appartiennent, tout intérieur et purement spirituelle, et l'organisation qui nous a été donnée entièrement ecclésiastique. Notre Eglise n'a garde de toucher à aucun des titres des droits de V. M., ni à son autorité, ni à son pouvoir, ni à sa juridiction et prérogative comme notre souveraine et comme souveraine de ces royaumes, elle ne diminue ni n'atténue non plus en rien notre profond respect, notre loyauté, fidélité et attachement à la personne auguste et au trône de V. M., nous offrons hombilement à V. M. l'assurance que parmi ses sujets, il n'existe aucune classe qui, plus solennellement, plus continuellement ou plus ardemment, prie pour la stabilité du trône de V. M., pour la préservation de sa vie et la prospérité de son empire que les catholiques d'Angleterre, dans la religion desquels la fidélité est un devoir sacré et l'obéissance une vertu chrétienne."

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 18 novembre.

Les cabinets de Londres et de Paris ont adressé le 11 de ce mois à la Prusse et à l'Autriche des notes distinctes pour inviter avec instance les deux puissances à renoncer à une politique qui compromet évidemment la paix de l'Europe. Les deux grands gouvernements allemands sont invités à se faire toutes les concessions mutuelles compatibles avec l'honneur. On assure que la note anglaise recommande dans une phrase assez explicite le respect des droits constitutionnels des peuples. La note signée par M. de La Hitte ne parlerait que des intérêts de la paix.

—Le cardinal Wiseman, à son arrivée à Londres, s'est sagement dérobé à toute réception publique. Il paraît que le gouvernement veillera à ce que ce dignitaire de l'Eglise romaine n'éprouve aucune insulte dans l'exercice de ses fonctions religieuses, qu'il ne faut pas confondre avec les fonctions politiques qu'on lui ont été confiées par la lettre apostolique de Pie IX. A cette occasion, le *Morning Post* publ